



Communiqué de presse de l'intersyndicale du 25 mars 2020

NOS VIES PASSENT AVANT LEURS PROFITS !

L'ensemble de la population française doit faire face à une crise sanitaire terrible, dans un contexte où l'ensemble des services publics ont été affaiblis, certains privatisés, pour obéir à des règles budgétaires austéritaires, et où la production industrielle stratégique a été largement délocalisée voire stoppée, au nom du profit à court terme, aggravant cette crise par une impossibilité à fournir le matériel vital (masques, tenues protectrices, gel hydro-alcoolique...). Les premier-ères à souffrir de cette politique sont bien évidemment les professionnels de santé, qui ont alerté depuis des mois et des mois, en particulier par la grève et les manifestations, sur les conditions dégradées dans lesquelles ils devaient exercer, exigeant des lits et du personnel !

Sans répondre aux revendications des personnels, bien au contraire, au prétexte de la « guerre contre le coronavirus », le gouvernement Macron impose le confinement général, voire le couvre-feu avec amende forfaitaire et peine d'emprisonnement, et décrète « l'état d'urgence sanitaire », qui prévoit de nouveau de légiférer par ordonnances pour remettre en cause les droits des salarié.es, en particulier leurs légitimes et légaux droits de retrait ou de grève, avec de larges dérogations au Code du travail sur les horaires, les congés, les repos hebdomadaires... etc. au mépris de la santé des salarié.es ! Dans le même temps, il permet à de nombreuses entreprises de continuer de tourner pour soutenir l'économie... sans prendre les dispositions nécessaires à la confection des centaines de milliers de masques indispensables ! Faudrait-il au gouvernement plus de 5 000 mort.es comme en Italie, pour cesser toute activité non stratégique et réellement protéger tout le monde ?

Parce que nous sommes conscient.es des enjeux, que des hommes et des femmes tombent gravement malades du fait de l'absence d'équipement de protection, nous exigeons que les pouvoirs publics et le patronat prennent et assument leurs responsabilités.

L'intersyndicale de l'Isère affirme que ce n'est pas l'« état d'urgence sanitaire » remettant en cause les droits des salariés et plus largement la démocratie et les droits de la population qui règlera les problèmes liés au coronavirus. Au contraire : si la priorité est d'éviter la catastrophe sanitaire annoncée et de protéger la population, alors les exigences suivantes doivent être satisfaites :

- **Fermeture immédiate de l'ensemble des entreprises, services et collectivités considérés comme non stratégiques**, et réquisition par l'Etat de leurs stocks de matériel de protection ;
- **Maintien intégral de la rémunération pour les salarié-es confiné-es, pour les intérimaires, et pour les travailleurs non-salariés** : auto-entrepreneurs, artisans, etc.
- **Réquisition de l'ensemble des établissements et structures de santé privée** dans le respect du Code du travail et des conventions collectives doublé d'un indispensable renfort en moyens humains et matérielles dans les EHPAD et EMSS.
- **Interdiction totale de licencier** durant toute la durée de la lutte contre l'extension de l'épidémie de coronavirus ;
- Tous les **moyens sanitaires pour protéger les personnels des secteurs stratégiques**, à commencer par tous les agents hospitaliers ;
- **Prise en charge des plus fragiles** (chômeurs, précaires, demandeurs d'asile, sans-papiers, victimes de vi...) avec maintien des aides sociales ; moratoire sur les loyers des populations précaires, **réquisition des logements vides** pour les sans-logis ;
- **Reconnaissance en maladie professionnelle du COVID-19** pour les salarié.e-s contractant cette maladie sur leur lieu de travail ;
- Mise en place de **CSSCT-CSE permanent dans les entreprises stratégiques** afin de trouver des réponses aux problèmes qui se posent chaque jour dans le respect de tous les droits des salarié.es ;
- **Autorisation de circulation pour les délégué.es syndicaux.ales**, afin qu'ils puissent exercer leur mission de défense, de soutien et de conseil aux salarié.es ;

Des productions et services de 1ère nécessité doivent fonctionner, dont les services publics, qui sont en premières lignes, mais les règles sanitaires doivent être garanties à toutes, sans exception : aux confiné.es comme aux autres.

Après plusieurs interpellations des Unions syndicales de l'Isère restées sans réponse, **l'intersyndicale syndicale Isère exige du préfet qu'il prenne les dispositions indispensables** correspondant à chacun des points de la liste qui précède. Elle demande une **réunion d'urgence en visioconférence** afin de pouvoir exposer nos revendications.